

**SIVOM DU LITTORAL DES MAURES  
CAVALAIRE-SUR-MER – LA CROIX VALMER**

Département du VAR

Arrondissement de DRAGUIGNAN

**DELIBERATION N° 2025-03-03-13**

**OBJET : MARCHÉ « SUIVI DU MILIEU RECEPTEUR SITUE DANS L'AIRE  
D'INFLUENCE DU REJET DE L'EFFLUENT » – SELECTION DE L'ENTREPRISE**

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 22 mai 2025, les membres du Comité Syndical du SIVOM du littoral des Maures, dûment convoqués le 15 mai 2025 se sont réunis, dans les locaux du SIVOM, sous la Présidence de M. Philippe LEONELLI, Président du SIVOM du littoral des Maures.

**Membres en exercice : 8**

**Membres présents :**

Philippe LEONELLI, Président, Maire de Cavalaire-sur-Mer  
Bernard JOBERT, Vice-Président, Maire de La Croix Valmer  
Philippe VANDEVELDE, Adjoint, Mairie de Cavalaire-sur-Mer  
Jean-Paul DUBOIS, Conseiller municipal, Mairie de Cavalaire-sur-Mer  
Catherine WYDOOGHE, Conseillère municipale, Mairie de Cavalaire-sur-Mer  
René CARANDANTE, Adjoint, Mairie de La Croix Valmer  
Robert DALMASSO, Adjoint, Mairie de La Croix Valmer  
Jacky BUTTARD, Conseiller municipal de La Croix Valmer

**Membres excusés :**

Pierre MONETON, Conseiller municipal, Mairie de La Croix Valmer  
Bernard SALINI, Conseiller municipal, Mairie de Cavalaire-sur-Mer

**A été élu secrétaire de séance : René CARANDANTE**

**Le quorum requis étant atteint, le Comité Syndical peut valablement délibérer.**

---

Monsieur Le Président informe les délégués syndicaux que le marché « Suivi du milieu récepteur situé dans l'aire d'influence du rejet de l'effluent de la station d'épuration des eaux usées de Pardigon » a été lancé le 25 mars 2025, avec une date limite de réception fixée au 25 avril 2025.

La mission de suivi du milieu marin comporte : le contrôle des flux à la mer, la caractérisation physico-chimique du sédiment, la caractérisation de la qualité chimique de mytilus-galloprovincialis, la caractérisation des peuplements benthiques, le suivi d'espèces particulières, le suivi des micropolluants, la bancarisation des données, la détermination de la fréquence et la périodicité des suivis.

L'ouverture des plis a été réalisée le 22 avril 2025.

4 plis ont été reçus dans les délais et ouverts :

- BIOTOPE
- CREOCEAN
- OTEIS
- REBOUILLON ENVIRONNEMENT

Critères de jugement des offres :

1. Valeur technique de l'offre appréciée au vu du mémoire technique fourni : 70 points
  - Critère 1 : références pertinentes pour la mission : 10 points
  - Critère 2 : adéquation des méthodologies et de l'organisation des prestations : 40 points
  - Critère 3 : adéquation des moyens humains : 20 points
2. Prix apprécié au vu des documents financiers fournis : 30 points

Le Cabinet MERLIN a établi le classement provisoire suivant suite aux analyses technique et financière des offres :

1. CREOCEAN
2. BIOTOPE
3. OTEIS
4. REBOUILLON ENVIRONNEMENT

Conformément à l'article 7.3 du règlement de la consultation, une phase de négociation a été engagée avec les 3 premiers candidats sur les critères « valeur technique » et « prix ».

L'analyse de l'offre après négociation est la suivante :

	BIOTOPE	CREOCEAN	OTEIS	REBOUILLON
Note prix /30 pts	23,34	21,29	30,00	26,38
Note technique /70 pts	57,00	70,00	35,50	33,00
Note finale /100 pts	80,34	91,29	65,50	59,38
<b>Classement final</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>4</b>

Il est proposé de retenir l'offre du candidat CREOCEAN, offre économiquement la plus avantageuse pour le SIVOM du littoral des Maures, en vue du marché « Suivi du milieu récepteur situé dans l'aire d'influence du rejet de l'effluent de la station d'épuration des eaux usées de Pardigon ».

Considérant le rapport d'analyse des offres présenté aux membres de la Commission d'Appel d'Offres le 22 mai 2025 (cf. annexe 6),

Considérant qu'au regard des critères de jugement des offres pondérés définis dans le règlement de la consultation, les membres de la commission ont déclaré l'offre de la SAS CREOCEAN comme étant économiquement la plus avantageuse pour le SIVOM du littoral des Maures,

Il est proposé aux membres du Comité Syndical de :

- valider le choix des membres de la commission d'appel d'offres et d'attribuer le marché « Suivi du milieu récepteur situé dans l'aire d'influence du rejet de l'effluent » à l'entreprise SAS CREOCEAN (CP siège social : 17000 LA ROCHELLE) - pour un montant de 238 308,00 euros HT,
- d'autoriser Monsieur Le Président à signer tous les documents se référant au marché susmentionné,
- de dire que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2025 – M49 de la Station d'Épuration – Service Traitement des Eaux Usées.

**Le Comité Syndical,**

**Oùï, l'exposé du Président,**

**Après en avoir délibéré, et voté à l'unanimité des membres présents,**

**-VALIDE** le choix des membres de la commission d'appel d'offres et attribue le marché « Suivi du milieu récepteur situé dans l'aire d'influence du rejet de l'effluent » à l'entreprise CREOCEAN (CP siège social : 17000 LA ROCHELLE) - pour un montant de 238 308,00 euros HT,

**-AUTORISE** Monsieur Le Président à signer tous les documents se référant au marché susmentionné,

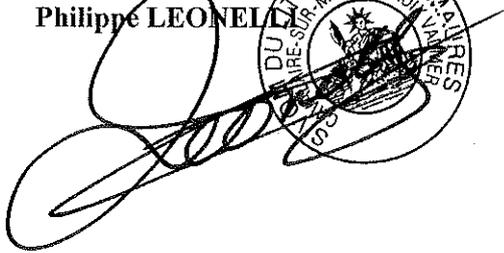
-DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2025 – M49 de la Station d'Épuration – Service Traitement des Eaux Usées.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

A Cavalaire-sur-Mer,

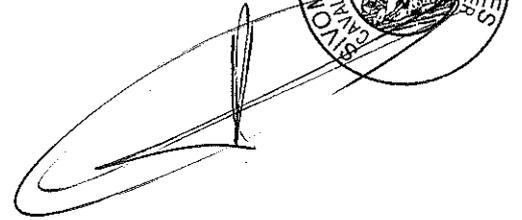
Les jours, mois et an ci-dessus

Le Président,  
Philippe LEONELLI



A circular official stamp of the "COMUN DU LITTORAL DES MAUBRES" is partially obscured by the signature. The stamp contains the text "COMUN DU LITTORAL DES MAUBRES" and "CAVALAIRE-SUR-MER/LA CROIX-VALEMER".

Le secrétaire de séance,  
René CARANDANTE



A circular official stamp of the "COMUN DU LITTORAL DES MAUBRES" is partially obscured by the signature. The stamp contains the text "COMUN DU LITTORAL DES MAUBRES" and "CAVALAIRE-SUR-MER/LA CROIX-VALEMER".